



**DELEGUES EN EXERCICE : 28**

**NOMBRE DE PRESENTS : 21**

**NOMBRE DE VOTANTS : 24**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 Mars, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

**PRESENTS :**

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORs - ZGAINSKI

Mesdames – BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU - HANRAS - MOREIRA - PENARD – REMIGI – SIMIAN

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur BODINEAU  
Monsieur BABAYOU  
Monsieur CELAN  
Madame ROUSSEL

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame ETCHEVERS à Monsieur QUINTANO  
Madame SILVESTRE à Monsieur PUJO  
Madame BETTON à Madame BINET

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame BOUSSEAU est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BOUSSEAU qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025 - DÉLIBÉRATION N° 2025/1/27.

Réf 8.7

**OBJET : ADHESION AU RESEAU COMPOST CITOYEN NOUVELLE-AQUITAINE 2025/2026 - AUTORISATION**

Monsieur BEYRAND expose,

Le réseau régional Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine RCCNA fédère les acteurs de la prévention et gestion de proximité des biodéchets en Nouvelle Aquitaine (collectivité, association, entreprise, porteur de projet, établissement producteur de biodéchets, citoyens...).

Notre Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde y adhère depuis 2023.

Cette association intervient dans le domaine de la promotion, de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets à l'échelle du territoire aquitain.

Le RCCNA propose :

- D'échanger sur nos problématiques, de bénéficier des retours d'expériences d'autres collectivités, de rencontrer les acteurs et actrices de notre territoire avec l'aide d'outils numériques ou grâce à l'organisation de rencontres départementales ou enfin via le réseau national des élus.
- D'accéder à des ressources grâce à leur médiathèque participative (fiches réglementation, études et recherches, fiches techniques, outils pédagogiques, kits de communication ...) et recevoir leur lettre d'info trimestrielle.
- De monter en compétences en participant gratuitement à des webinaires et journées techniques et d'accéder à un catalogue et un agenda de toutes les formations du territoire.
- D'être impliqué dans la dynamique du réseau et dans la construction de la filière en participant à la rencontre régionale, au séminaire national ou aux groupes de travail qui se déroulent toute l'année.
- De valoriser notre territoire en inscrivant nos sites de compostage partagé sur une carte nationale et labelliser nos sites exemplaires.
- De bénéficier de 30 % de réduction sur un logiciel de suivi de sites de compostage qui permet notamment de calculer les biodéchets détournés et ainsi respecter les obligations légales.
- De développer la formation et de la professionnalisation de tous les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets ;

Il vous est proposé de prolonger l'adhésion au Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine pour les années 2025 et 2026 moyennant une cotisation annuelle de 500 €.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait** siennes les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'adhésion au Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine pour 2025 et 2026 moyennant une cotisation annuelle de 500 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT

LA SECRETAIRE DE SEANCE,  
Michèle BOUSSEAU



Le Président

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 27/03/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 28/03/2025

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.